



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**DU SYNDICAT MIXTE DÉPARTEMENTAL DE L'EAU
ET DE L'ASSAINISSEMENT**

DÉLIBÉRATION N°DELCA25_01_0004

OBJET :

Approbation du protocole transactionnel pour la fourniture et l'achat d'eau potable au titre du 4ème trimestre 2024, entre le SMDEA, Réseau31 et la commune de Carbonne

L'an deux mille vingt cinq, le neuf janvier, le Conseil d'Administration du Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Mme Christine TEQUI, Présidente du SMDEA.

PRÉSENTS :

Christine TEQUI, Alain MAYODON, Thierry PORTET, Marc SANCHEZ, Raymond BERDOU, Jacques ESCANDE, Alain ROCHET, Francis MAGDALOU, Henri BENABENT, Alain METGE, Daniel BESNARD, Elisabeth CLAIN, Alain GARNIER, Jean-Claude SERRES, Joelle EYCHENNE

ABSENTS :

Louis MARETTE, Christian LOUBET, Pierre VIEL, Jean-Pierre BOIX, Jean-Paul FERRE, Jean-Michel SOLER

PROCURATIONS :

Jérôme BLASQUEZ donne pouvoir à Christine TEQUI

Secrétaire de séance : Mme Elisabeth CLAIN

Considérant que dans le cadre de gestion des compétences en matière d'eau potable, la commune de Carbonne a adhéré :

- Au syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement (SMDEA09) pour la compétence « étude, réalisation, extension, amélioration, rénovation, contrôle, entretien, exploitation et maîtrise d'ouvrage des équipements publics de production d'eau potable »,
- A Réseau31 pour la compétence « transport et stockage d'eau potable », hors périmètre géré par le SMDEA09.

La commune a ensuite élargi son adhésion le 01/04/2024 à la compétence « distribution d'eau potable », à l'exception des zones des coteaux du hameau de Sainte-Quitterie.

Considérant qu'un désaccord est survenu concernant les modalités et le règlement des factures de fourniture d'eau émises par le SMDEA09 à l'encontre de la commune de Carbonne.

Considérant qu'afin d'éviter tout contentieux :

- un premier protocole transactionnel a été établi pour clarifier les conditions financières dans lequel Réseau31 s'engageait à verser la somme de 280 364,30€HT au SMDEA09, couvrant l'intégralité des factures d'achat d'eau adressées à la commune de Carbonne pour la période du 1er janvier au 30 juin 2024 (1er semestre 2024),
- un deuxième protocole transactionnel a été établi pour clarifier les conditions financières dans lequel Réseau31 s'engageait à verser la somme de 176 005,41€HT au SMDEA09, couvrant la facture d'achat d'eau adressée à la commune de Carbonne pour la période du 1er juillet au 30 septembre 2024 (3ème trimestre 2024).

Considérant que le SMDEA a émis une nouvelle facture de fourniture d'eau à l'encontre de la commune de Carbonne. au titre du 4ème trimestre 2024.

Considérant qu'afin d'éviter tout contentieux, un troisième protocole transactionnel a été établi pour clarifier les conditions financières dans lequel Réseau31 s'engage à s'acquitter d'une somme couvrant la facture d'achat d'eau adressée à la commune de Carbonne pour la période du 1er octobre au 31 décembre 2024.

La facture correspondante à la période **T4 2024** s'élève à **131 828,06 €HT**.

Oui l'exposé de Mme TEQUI et après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **APPROUVE,**
Le troisième protocole transactionnel relatif aux sommes dues pour l'achat d'eau potable entre le SMDEA09, RESEAU31 et la commune de CARBONNE pour la période du 1er octobre 2024 au 31 décembre 2024 pour un montant de 131 828,06 €HT.
- **AUTORISE,**
Madame la Présidente à signer tout document y afférent.

Envoyé en préfecture le 16/01/2025

Reçu en préfecture le 16/01/2025

Publié le 16/01/2025

webdelib

ID : 009-250901873-20250114-DELCA25_01_0004-DE